

Association des Amis de la Chèvre de Lorraine

- Sauvegarde et développement de la race
 - Un réseau d'éleveurs, professionnels et amateurs, mais aussi des sympathisants
 - Soutien des éleveurs, notamment en installation : accompagnements techniques, schéma de reproduction et sélection, santé, alimentation, valeurs laitières
- Présence à des manifestations agricoles



Un groupe dynamique et une ambiance très conviviale !



Si vous aussi, vous aimez *La Chèvre de Lorraine*, si sa sauvegarde vous tient à cœur, alors n'hésitez pas, et envoyez votre bulletin accompagné de votre cotisation !

Amis de la Chèvre de Lorraine

ENSAIA, 2 avenue de la Forêt-de-Haye - BP 20163 - 54 505 VANDOEUVRE Cedex

Courriel : chevredelorraine@gmail.com

Site Web : www.chevredelorraine.fr

Facebook : Amis de la Chèvre de Lorraine

Références bancaires : CREDIT MUTUEL – NANCY STANISLAS
RIB : 10278 04001 00021027701 67
IBAN : FR76 10278040010002102770167
BIC : CMCI FR 2A

En adhérant, vos coordonnées seront automatiquement inscrites au sein de l'annuaire des adhérents dont l'accès est exclusivement réservé aux membres adhérents.
Si vous ne le souhaitez pas, merci d'envoyer un mail à chevredelorraine@gmail.com.

Bulletin d'adhésion 2024

A renvoyer à *Association des Amis de la Chèvre de Lorraine*
ENSAIA, 2 avenue de la Forêt-de-Haye
BP 20163 – 54 505 VANDOEUVRE Cedex)

J'adhère à l'association pour l'année 2024

- Adhésion simple 20 €
- Eleveur amateur 30 €
- Eleveur professionnel (activité caprine secondaire) 50 €
- Eleveur professionnel (activité caprine principale) 70 €
- Membre majeur supplémentaire _____ x 5€ = _____ €

(Toute personne majeure de la même famille ou vivant à la même adresse qu'un membre ayant adhéré à 20€ peut devenir adhérente avec une cotisation de seulement 5€)

- Je souhaite soutenir l'association grâce à un don de _____ €

Montant total _____ €

Je règle par chèque à l'ordre de **Association des Amis de la Chèvre de Lorraine**
 par virement en indiquant mon nom et l'année de ma cotisation

ADHERENT PRINCIPAL

Nom-Prénom _____

Organisme _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Pays _____ Téléphone : _____

E-mail _____

Si vous possédez un numéro de cheptel : _____

Pour recevoir une **attestation d'adhésion** pour bénéficier de la Prime Race Menacée merci d'en faire la demande par mail à chevredelorraine@gmail.com

RAPPEL : date limite de dépôt des dossiers PAC : 15 MAI

ADHERENT SUPPLEMENTAIRE

Nom-Prénom _____ Téléphone _____

E-mail _____

- Je m'engage à respecter la Charte des éleveurs de Chèvres de Lorraine (portant notamment sur la tenue du livre généalogique, l'écornage proscrit, la limitation de l'apport de concentré quotidien en pleine lactation à 700gr/jour max, et la saillie naturelle)
- J'accepte que les données d'élevage que je transmets à l'association soient conservées et utilisées à des fins collectives et en faveur de la sauvegarde et du développement de la race. Elles ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

CHARTRE DES ELEVEURS DE CHEVRES DE LORRAINE (validée lors de l'Assemblée Générale du 2 décembre 2018)

L'Association des Amis de la Chèvre de Lorraine souhaite que ses adhérents s'engagent vers des objectifs d'élevage communs à travers la **Charte des éleveurs**.

La présente charte fixe des objectifs permettant aux éleveurs de Chèvres de Lorraine de progresser dans leurs pratiques afin de pouvoir participer à la sauvegarde de la race et de son patrimoine génétique et à la mise en œuvre d'un mode de production agricole durable, respectueux de l'environnement et du bien-être animal tout en respectant les valeurs historiques portées par les premiers éleveurs de la Chèvre de Lorraine.

L'adhésion à cette charte se fait sur une base volontaire et individuelle.

De la connaissance de l'histoire de la Chèvre de Lorraine au respect du standard

La Chèvre de Lorraine s'inscrit dans l'histoire des chèvres communes du pays lorrain. Il s'agit de grandes chèvres, bonnes marcheuses, adaptées à un élevage en plein air et qui exploitent des ressources fourragères très variées.

Les animaux de la race présentent nécessairement **un lien avéré avec le troupeau lorrain originel** et sont **obligatoirement inscrits au sein du livre généalogique**. La robe grise herminée constituée par une superposition de poils noirs et blancs, denses et rallongés est l'une des caractéristiques recherchées. La présence de traits spécifiques d'autres races caprines doit être évitée. L'éleveur de Chèvres de Lorraine s'engage à orienter sa sélection en faveur du respect du Standard défini.

De la conduite d'élevage à l'alimentation

L'éleveur de Chèvres de Lorraine doit proposer une forme d'élevage fidèle à l'historique de cette population caprine : élevage de plein-air, en parcours ou pâturage, limitation des intrants, respect de l'environnement, maintien d'une productivité permettant de rémunérer le travail de l'éleveur.

L'éleveur s'engage à assurer les meilleures conditions de vie, d'états sanitaire et psychologique des animaux élevés.

La valorisation des fourrages par le pâturage ou le pastoralisme est un mode d'élevage indispensable à la belle saison et un accès à l'extérieur est souhaitable tout au long de l'année. Afin de favoriser l'élevage en plein-air, **l'écornage des animaux est proscrit**.

La base de la ration hivernale est constituée principalement de foin.

L'apport quotidien de concentré est raisonné en fonction de la production laitière des animaux mais **ne dépasse jamais 700grammes/jour en pleine lactation**.

Seuls sont autorisés dans l'alimentation des chèvres les végétaux et aliments complémentaires issus de produits non transgéniques.

L'herbe et la luzerne enrubannées et récoltées en pré-fané sont à éviter.

La distribution d'ensilage est proscrite.

De la reproduction à la tenue du livre généalogique

L'éleveur de Chèvres de Lorraine s'engage à respecter les cycles naturels de reproduction. Ainsi, il renonce à tout désaisonnement de ses animaux.

La reproduction a lieu uniquement par saillie naturelle. L'insémination artificielle n'est autorisée qu'à des fins conservatoires proposées à l'éleveur par l'Association.

Les échanges d'animaux se feront prioritairement vers des éleveurs adhérents à l'Association.

L'éleveur a pour objectif de respecter au mieux les orientations de reproduction proposée par l'Association. A cette fin, il s'engage à transmettre annuellement les mouvements de son cheptel (naissances, entrées, sorties) à l'Association qui saisira ces informations au sein de livre généalogique et qui orientera l'éleveur dans ces choix. Seuls les animaux répondant aux critères fixés et inscrits au sein du Standard peuvent prétendre à intégrer la race Chèvre de Lorraine.

En outre, l'éleveur accepte la visite de représentants de l'Association lors des campagnes de pointage et leur présente tous les documents utiles à renseigner le livre généalogique.

De la participation à la vie associative aux engagements réglementaires

Dans la mesure de ses moyens, l'éleveur s'impliquera dans la vie associative en participant à l'Assemblée Générale annuelle ou **a minima** en transmettant son pouvoir à un autre adhérent. Il pourra également s'investir en intégrant le Conseil d'Administration après élection conformément aux statuts, en participant aux événements de l'Association et en diffusant conseils auprès des autres éleveurs dans un esprit de solidarité. Il s'engage à ne pas nuire aux intérêts et à l'image de l'Association et de ses membres

Dans la mesure de ses moyens et conformément à ses statuts, l'Association assure la tenue du livre généalogique, mène des actions de sauvegarde et de développement de cette race caprine à faible effectif. L'Association se propose également de coordonner les actions de soutien extérieur et de participer à des travaux autour de l'élevage. Elle apporte des conseils techniques à ses adhérents.

De plus, l'éleveur s'engage à respecter la réglementation française et européenne en vigueur ; notamment celle liée aux opérations d'identification et de traçabilité de ses animaux (boucles, carnet d'élevage, passeport...).

Date :

Nom :

Signature :